

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 460/2024	OBJET : Modification du tableau des effectifs
Date de la convocation : 13/12/2024 Date de la séance : 20/12/2024 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, David LOYSEAU, Olivier DALON, Majda CHETTAT BENATTABOU, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Jean-Paul MUNNIER, Alain CLÉMENT, Marie Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Zahia LAZAAL, Séverine COENART, Jacinthe NUNHOLD, Yasmina TABECHE, Jean-Christophe OCHIER
Membres en exercice : 29 Membres présents : 18 Membres représentés : 7 Membres absents excusés : 2 Membres absents non excusés : 2 Votants : 25	Membres absents excusés : Mme Dominique THIEBAULT donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON M. Pierre CHARITÉ donne pouvoir à Mme Zahia LAZAAL Mme Christiane MONA donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Pascal GAUTHIER donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE donne pouvoir à Mme Jacinthe NUNHOLD Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Saïd NOUNA
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Membres absents non excusés : M. Christian DRIANO Mme Pascale BABEAUD
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 23/12/2024 et de sa publication le 24/12/2024	
Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 20/12/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 24/12/2024	

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.313-1, L.332-8, L.542-2 et L.542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 juillet 2024 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et/ou promotions internes ;

Considérant le départ en retraite d'un agent ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la fermeture du poste suivant :

Suppression de poste			
Date d'effet	Grade	Temps de travail	Nombre de postes
01/01/2025	Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	35h	1

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié :

Date d'effet	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
01/01/2025	Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	1	0

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus.

Le Maire,
Aurélie DZIBZYNSKI.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

